



PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2016 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La modification de la Loi sur les communes ainsi que la Loi sur l'exercice des droits politiques nécessitent de réviser et d'adapter notre Règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2007.

Après examen du règlement type élaboré par les instances cantonales, votre Municipalité a proposé au groupe de travail du Conseil communal un projet de nouveau règlement adapté. Le groupe de travail y a apporté ses propres adaptations et compléments.

La Municipalité n'a pas d'objection aux options retenues par le groupe de travail et s'est ralliée aux propositions de cette dernière. En conséquence, elle vous recommande d'approuver ce nouveau règlement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 04/2016 de la Municipalité
- entendu la Commission ad hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le nouveau Règlement du Conseil communal de Morrens, selon le projet qui lui a été présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic  La secrétaire 
Jean-Daniel Chamot Marie-France Maillard

